

Conseil d'administration du 25 juin 2026

Membres en exercice : 53
Membres présents ou suppléés : 36
Membres ayant donné mandat : 4
Nombre de voix : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n°20260089
COMMISSIONS THÉMATIQUES
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS
FORET ET CYNÉGÉTIQUE

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC), convoqué par courriel du 11 juin 2026, s'est réuni le 25 juin 2026 à 9h, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Stéphan MAURIN :

Présents avec voix délibérative : M. Olivier AMRANE représenté par Mme Françoise RIEU-FROMENTIN, M. Daniel BARBERIO, M. Régis BAYLE, M. Laurent BERNARD, M. Philippe BILLET, Mme Jeannine BOURRELY, M. Guy CHERON représenté par M. Jean-Marie MALAVAL, Mme Catherine CIBIEN, Mme Sylvie COISNE, M. Arnaud COLLIN, M. Samuel COMBERNOUX, M. Didier COUDERC, Mme Sarah DEJEAN, M. Nicolas DE DAVYDOFF, Mme Agnès DELSOL représentée par M. Xavier CANELLAS, Mme Marguerite DELAVAL, Mme Brigitte DONNADIEU, M. Bernard DURAND, M. Sébastien FERRA représenté par Mme Hélène JACQUET-FONTAINE, Mme Valérie FUSCIEN représentée par Mme Réjane PINTARD, M. Joël GAUTHIER représenté par M. Michel HEIM, M. Frédéric GODEUX, Mme Christine LACOSTE, Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT représentée par Mme Isabelle FARDoux-JOUVE, Mme Audrey MALAVAL, Mme Michèle MANOA, M. Jean-François MAURIN, M. Stéphan MAURIN, M. Yves METAYER représenté par M. Julien CHAZE, Mme Marylène PIEYRE, M. Pierre PLAGNES, Mme Florence PRATLONG, M. René ROSOUX, Mme Line ROUSTAN, M. André THEROND, M. Georges ZINSSTAG.

Ayant donné mandat : M. Gilbert BAGNOL à M. Stéphan MAURIN, Mme Mariette EMILE à M. Daniel BARBERIO, M. Jean-Pierre LAGANNE à M. Stéphan MAURIN, Mme Sylvie ROBERT à Mme Matylène PIEYRE.

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 modifié pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu l'arrêté du 11 mars 2024 du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires portant nomination du directeur de l'établissement public du Parc national des Cévennes à compter du 1^{er} avril 2024,

Vu la délibération n°20170022 du conseil d'administration du 25 janvier 2017 portant sur la création des commissions thématiques de l'EP PNC,

Vu la délibération n°20210219 du 4 novembre 2021 approuvant la désignation des membres des commissions thématiques du Parc national des Cévennes,

Vu la délibération n°20230029 du 15 juin 2023 approuvant la composition de la commission *Cynégétique*,

Vu la délibération n°20240105 du 26 septembre 2024 par laquelle le conseil d'administration approuve le règlement intérieur des instances de l'EP PNC,

Vu la délibération n°20240034 du conseil d'administration du 14 mars 2024 approuvant la composition de la commission *Forêt*,

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration décide de modifier la composition des commissions *Forêt* et *Cynégétique* comme suit :

- commission *Forêt* : « 4 représentants de collectivités porteuses d'une démarche en faveur de la forêt (chartes forestières notamment) » ; structure chargée de proposer la candidature = Syndicat des hautes vallées cévenoles ;
- commission *Cynégétique* : suppression du représentant des entreprises de transformation ;

et d'approuver la composition des commissions *Forêt* et *Cynégétique* ci-jointes.

Le directeur,


Vincent CLIGNIEZ

Le président du conseil d'administration,


Stéphan MAURIN

Commission Forêt			
Présidente : Mme Jeanine BOURRELY			
Collège	Membre de la commission	Structure/Personne chargée de proposer la candidature	Nb
Etat	1 représentant de la DDT de la Lozère	DDT 48	3
	1 représentant de la DDTM du Gard	DDTM 30	
	1 représentant de la DRAAF Occitanie	DRAAF Occitanie	
Collectivités locales	1 représentant du conseil régional Occitanie	Région Occitanie	8
	1 représentant du conseil départemental Lozère	Département de la Lozère	
	1 représentant du conseil départemental Gard	Département du Gard	
	1 représentant des communes forestières	Associations départementale et régionale des communes forestières	
	4 représentants de collectivités porteuses d'une démarche en faveur de la forêt (chartes forestières notamment)	Charte forestière Sud Lozère	
		Charte forestière Pays Cévennes	
		Charte forestière Sud Cévennes	
		Syndicat des hautes vallées cévenoles	
Collège socioprofessionnels	1 représentant de l'ONF 48	ONF 48	15
	1 représentant de l'ONF 30-34	ONF 30	
	1 représentants CRPF	CRPF	
	1 représentant chambre d'agriculture	sur proposition conjointe CA 48 et CA 30	
	1 représentant de coopérative forestière	coopérative forestière La Forêt privée lozérienne et gardoise	
	2 propriétaires forestiers privés	sur proposition des syndicats de propriétaires privés 30 et 48	
	2 propriétaires forestiers privés représentants de la formation forestière	sur proposition des associations FOGFOR 30 et 48	
	2 exploitants forestiers	Syndicat des récoltants forestiers 30 et 48	
	1 Interprofession	FIBOIS Occitanie	
	1 transformateur	EP PNC	
	1 représentant des CCI	sur proposition conjointe SDEE-CCI 48 et CCI 30	
	1 représentant de l'enseignement forestier	MFR de Javols	
	Collège société civile	1 agriculteur issu de la commission Agriculture (commission agri)	
1 chasseur		sur proposition conjointe FDC 30 et FDC 48	
1 représentant d'association de protection de l'environnement		EP PNC	
1 représentant des usages récréatifs randonnée, tourisme...			
Conseil scientifique de l'EPPNC	1 représentant du CS	Présidente du CS	1
TOTAL			31

Commission Cynégétique			
Président : M. Pierre PLAGNES			
Collège	Membre de la commission	Structure/Personne chargée de proposer la candidature	Nb
Etat	1 représentant de la DDT de la Lozère	DDT 48	3
	1 représentant de la DDTM du Gard	DDTM 30	
	1 représentant de l'ONCFS	ONCFS LR	
Collectivités locales	1 représentant de la CC Mont Lozère	Présidents des CC	5
	1 représentant de la CC Gorges Causses Cévennes		
	1 représentant de la CC des Cévennes au Mont Lozère		
	1 représentant de la CC Causses Aigoual Cévennes terres solidaires		
	1 représentant de la CC du Pays Viganais		
Collège socio-professionnels	1 représentant de la FDC de la Lozère	Présidents des FDC	10
	1 représentant de la FDC du Gard		
	1 représentant de l'ONF	sur proposition conjointe ONF48 et ONF30	
	3 représentants de TCA	Président TCA Aigoual nord	
		Président TCA Mont-Lozère ouest	
		Président FDC 48	
	4 représentants de l'Association cynégétique PNC	Président AC PNC	
Collège société civile	2 représentants d'une association de protection de la nature	EP PNC	8
	1 représentant de la Fédération régionale de Randonnée pédestre	FRRP	
	1 opérateur touristique	EP PNC	
	2 agriculteurs		
	2 propriétaires forestiers		
Conseil scientifique de l'EP PNC	1 représentant du CS	Présidente du CS	1
TOTAL			27